



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



Tarbes, le 20 janvier 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des actions qui produisent des résultats dans la lutte contre le réchauffement climatique dans les Hautes-Pyrénées

1) Le dispositif MaPrimeRenov'

Depuis le 1^{er} janvier 2020, MaPrimeRenov', proposée par France Rénov', aide les propriétaires à engager des travaux de rénovation, afin de réduire leur facture énergétique et les émissions de gaz à effet de serre, tout en augmentant leur pouvoir d'achat.



MaPrimeRenov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Le montant de l'aide est calculé en fonction des revenus des bénéficiaires et des gains énergétiques permis par les travaux.

MaPrimeRenov' dans les Hautes-Pyrénées

Depuis 2020, MaPrimeRénov' a permis de réaliser des travaux d'économie d'énergie dans 4 150 logements.

L'État a ainsi mobilisé, sur 2 ans, 12,4M€ pour 40,9M€ de travaux réalisés.

MaPrimeRenov' : Comment en bénéficier ?

Pour bénéficier de cette aide, il faut :

1. **Créer un compte** sur maprimerenov.gouv.fr et **déposer sa demande** avec les devis des travaux à réaliser;
2. **Recevoir par mail la confirmation** de l'attribution de la prime et de son montant prévisionnel;

3. **Réaliser les travaux** et réceptionner les factures;
4. Demander le solde de la prime en **déposant les factures dans son dossier**;
5. **Percevoir le versement de la prime définitive** et régler l'entreprise.

FranceRenov', le nouveau service public de la rénovation de l'habitat



France Rénov' est le nouveau service public de la rénovation de l'habitat, ouvert depuis le 1^{er} janvier 2022, porté par l'État avec les collectivités locales, et piloté par l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

450 espaces conseils France Rénov' sont présents sur tout le territoire.

Une plateforme numérique est également disponible pour :

- réaliser des simulations sur les aides financières mobilisables,
- récupérer un annuaire des artisans labellisés RGE (reconnu garant de l'environnement),
- trouver l'espace conseil France Rénov', le plus proche.

Un numéro de téléphone national unique (0 808 800 700) est en service pour joindre les conseillers France Rénov'.

2) La rénovation énergétique des bâtiments publics

Parmi les principaux émetteurs de gaz à effet de serre, les bâtiments publics constituent ¼ des rejets. Plus de 50 % des bâtiments publics ont été construits avant 1975 avec des consommations moyennes de 240 kWh/m² /an alors que les exigences actuelles fixent à 50 kWh/m² /an, soit près de 5 fois moins.

La rénovation énergétique pour les collectivités permet de répondre aux enjeux suivants :

- **La maîtrise des dépenses** : sur le plan national la consommation des bâtiments des collectivités s'élève à 26,1 milliards de kWh (une tranche nucléaire produit 7 milliards de kWh) pour une facture de 2,3 milliards d'€/an.
- **Le développement économique et l'emploi** à travers l'utilisation du bois.



Réunion de travail avec les élus du territoire le 9 novembre 2021

- **La résilience et la santé** des usagers qui utilisent des locaux avec une qualité d'air intérieure supérieure quand le bâtiment est rénové.
- **La lutte contre le réchauffement climatique.**

Plan de relance 2021 dans le département des Hautes-Pyrénées

Bilan dans le département :

Une enveloppe de 950M€ a été ouverte au niveau national dans le cadre de France Relance afin de financer les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.

En 2021, 5,9M€ d'aides pour les collectivités territoriales ont été attribués dans les Hautes-Pyrénées qui ont permis de lancer 92 projets de rénovation énergétique des bâtiments. (3,40M€ pour le bloc communal, 1,94M€ pour le département).



Dotation de soutien à l'investissement local (Plan de Relance)

● : Communes ▲ : Établissements Publics de Coopération Intercommunale ■ : Conseil départemental

Dotation d'équipement des territoires ruraux (+ de 100 000€)

● : Communes ▲ : Établissements Publics de Coopération Intercommunale

* Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

** Communauté de Communes du Pays de Trie et de Magnoac

*** Communauté de Communes de la Haute-Bigorre

**** Communauté de Communes du Plateau de Lannemezzan

* Communauté de Communes Adour Madiran

** Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Airos

*** Communauté de Communes Neste-Barousse

**** Syndicat Départemental d'Énergie ES

Rodrigue FURCY, Préfet des Hautes-Pyrénées :

« L'État a fortement accéléré la rénovation énergétique dans le cadre de France Relance et mobilise des moyens très importants pour réduire les émissions de CO2. **Depuis 2020, l'État a consacré 18,3 millions d'euros à la rénovation énergétique dans les Hautes-Pyrénées ; 4 150 logements et 92 bâtiments publics ont été rénovés ce qui a permis de réduire de plus d'un million de tonnes les émissions de CO2 dans les Hautes-Pyrénées.** »